Marc Müller, président de «Médecins de famille Suisse»

MFE en tant qu'association

Médecins de famille Suisse
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse

Au cours des récents débats politiques, tout particulièrement ceux qui se sont enflammés autour du modèle des soins intégrés, la légitimité du comité de «Médecins de famille Suisse» (MFE) à représenter l'association professionnelle a régulièrement été mise en cause.

Nous rappelons donc que l'un des objectifs qui ont motivé la création de notre association est précisément – selon l'art. 2, al. 2a) de nos statuts – d'adopter une attitude commune aux médecins de famille («one strategy, one voice»). A cet effet, plus de 6000 membres (plus de 80% des médecins de famille) ont approuvé les statuts de notre association et élu l'assemblée des délégués (AD) comme organe stratégique suprême. Cette AD a été dotée de droits et de devoirs (cf. statuts et règlement interne): ceux-ci comprennent l'approbation les objectifs stratégiques proposés par le comité, ainsi que la formulation de motions destinées à fixer ou à modifier des objectifs stratégiques. En cas d'échec de la procédure habituelle, les statuts prévoient en outre la possibilité de demander la tenue d'une votation générale (à la majorité des deux tiers des délégués présents) pour attirer l'attention sur une motion.

Comme les délégués sont les porte-paroles des régions qu'ils représentent, nos membres peuvent toujours s'adresser à eux pour influencer ces processus démocratiques.

Et chaque membre de l'association peut refuser son vote à un délégué ou à un membre du comité en fin de législature…

C'est donc dans le cadre d'un processus clairement défini que l'assemblée des délégués de novembre 2010 a statué sur la position du comité au sujet des soins intégrés; elle l'a approuvée avec une majorité de 36 oui contre 2 non et 7 abstentions. Les règles démocratiques ont été respectées. Le comité se doit de relayer en tous points les décisions de l'AD.

Il est tout à fait naturel qu'une décision démocratique ne fasse pas l'unanimité. En cas extrême, il peut y avoir 51% de satisfaits et 49% d'insatisfaits.

Néanmoins, dans l'intérêt de l'association professionnelle, nous vous sommes reconnaissants de prendre acte des positions adoptées par l'assemblée des délégués et de les faire connaître. Il en va de la crédibilité de notre association professionnelle, c'est-à-dire d'une condition *sine qua non* du succès de ses activités.

Il va de soi que les médecins et les associations régionales ou cantonales sont libres de se forger et de défendre leur opinion particulière – toujours dans l'intérêt des médecins de famille, bien évidemment.

Nous vous invitons également à tirer un meilleur profit des instruments dont vous disposez pour exercer votre influence: faites-nous part de vos remarques sur la performance de communication que nous nous efforçons sans cesse d'améliorer, prenez contact avec des délégués ou des membres du comité, ou encore avec des collaborateurs du bureau central, soumettez-nous des demandes et n'hésitez pas à envisager la tenue d'une votation générale si nécessaire. Une association puise toute sa force dans la motivation de ses membres, et c'est leur investissement qui l'anime. Quant à nous, nous attendons avec impatience de mener un intense débat.

Comme les délégués sont les porte-paroles des régions qu'ils représentent, nos membres peuvent toujours s'adresser à eux pour influencer ces processus démocratiques.

Correspondance:
Dr Marc Müller
Président «Hausärzte Schweiz»
Ärztegemeinschaft Joderlicka
3818 Grindelwald
marc.mueller@hin.ch